

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**Sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), l'abrogation de 12 cartes communales et l'instauration de 2 Périmètres Délimités des Abords (PDA)**

Par arrêté en date du 17 avril 2025, la Présidente de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse (CCSDB) a fixé l'ouverture de l'enquête publique unique au **7 mai 2025 à 9h** pour une durée de **36 jours consécutifs, soit jusqu'au 11 juin 2025 à 12h.**

**Commission d'enquête :** Mme Joëlle IELO, présidente, M. Guy-Marie LAMBERT et M. Dominique MONTAGNE membres – Mme Séverine LASSERRE, suppléante.

**Objet :** assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

- **Le projet de PLUi** concerne les 26 communes de la CCSDB et poursuit les objectifs suivants : développer et structurer un territoire attractif, favorable au développement durable en s'inscrivant dans une démarche de préservation des ressources et de la biodiversité, de valorisation des rivières, d'adaptation aux changements climatiques et en réponse aux risques présents sur le territoire (inondation, etc...); permettre le développement démographique en garantissant les conditions d'accueil d'une population nouvelle ; poursuivre la mise en œuvre des richesses existantes du territoire en termes de paysage, de patrimoine, d'espaces naturels et agricoles pour définir un projet garant de l'identité locale ; assurer un équilibre entre la préservation des espaces affectés aux activités agricoles, la protection des sites, des milieux et des paysages naturels, et la sauvegarde des ensembles « urbains » existants dans les communes ; renforcer l'activité économique et touristique du territoire, notamment à travers le dynamisme des filières agricoles, forestières, commerciales, artisanales et touristiques, et à travers le développement de réseaux de communication numériques.
- **L'abrogation des cartes communales**, rendue nécessaire par l'entrée en vigueur du PLUi, concerne 12 communes de la CCSDB : Bragny-sur-Saône, Charnay-lès-Chalon, Clux-Villeneuve, Écuelles, Palleau, Pontoux, Saint-Didier-en-Bresse, Saint-Gervais-en-Vallière, Saint-Martin-en-Gâtinois, Sermesse, Toutenant et Villegaudin.
- **L'objectif des 2 PDA** est, au moment de l'élaboration du PLUi, d'intégrer pleinement la problématique de protection et de mise en valeur de ces monuments classés, tout en

réfléchissant au mieux aux périmètres et règlements compatibles avec la vie projetée du territoire.

**Le dossier d'enquête publique** est consultable:

**Sur papier :** Au siège de la CCSDB et dans les mairies de Verdun-Ciel et de Saint-Martin-En-Bresse à l'adresse et aux horaires habituels d'ouverture, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

**En version numérique :** Sur le site internet de la CCSDB à l'adresse suivante : <https://www.saonedoubsbresse.fr/>

Sur un ordinateur dédié en libre-service au siège de la CCSDB et dans les 13 mairies de permanence. (Les Établissements France Services de Verdun-Ciel et de Saint-Martin-En-Bresse sont également des lieux dans lesquels toutes personnes peuvent avoir accès aux informations.)

**Observations à déposer :** toute personne peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- Sur les 14 registres papiers tenus à la disposition du public dans les lieux de permanences mentionnés à l'article 9,
- Sur le registre dématérialisé sécurisé accessible en ligne à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6220>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-6220@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6220@registre-dematerialise.fr)
- Par voie postale, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Madame la présidente de la commission d'enquête- Communauté de Communes Saône Doubs Bresse - 24, rue de Beaune - 71350 VERDUN-CIEL.
- Par écrit ou oral auprès de la commission d'enquête lors des permanences mentionnées ci-après.

**Permanences de la commission d'enquête :**

Date	Heure	Lieu	Adresse
Mercredi 7 mai 2025	9h – 12h	VERDUN-CIEL	Communauté de Communes Saône Doubs Bresse – 24 rue de Beaune 71350 VERDUN-CIEL
Lundi 12 mai 2025	9h – 12h	GUERFAND	Mairie de Guerfand – 1 bis rue du Bourg 72620 GUERFAND
Lundi 12 mai 2025	16h-19h	BRAGNY-SUR-SAONE	Mairie de Bragny-sur-Saône – 15, rue de Montée 71350 BRAGNY-SUR-SAONE
Lundi 12 mai 2025	16h30-19h	BEY	Mairie de Bey – 2, place de l'Église 71620 BEY
Mercredi 14 mai 2025	9h – 12h	ALLERIOT	Mairie d'Allériot – 2, rue du Bourg 71380 ALLERIOT
Mercredi 14 mai 2025	10h-12h30	SAINT-DIDIER-EN-BRESSE	Mairie de Saint Didier-en-Bresse – 4, rue de Toutenant 71620 SAINT DIDIER-EN-BRESSE
Jeudi 15 mai 2025	9h – 12h	SAINT-MARTIN-EN-BRESSE	Mairie de Saint Martin-en-Bresse – 1, place du Monument 71620 SAINT MARTIN-EN-BRESSE
Jeudi 15 mai 2025	10h-12h30	CLUX-VILLENEUVE	Salle de réunion de Clux-Villeneuve - 23 Voie romaine 71270 CLUX-VILLENEUVE
Jeudi 15 mai 2025	15h-17h30	PONTOUX	Mairie de Pontoux – 14, Grande Rue 71250 PONTOUX
Vendredi 16 mai 2025	9h – 12h	VERDUN-CIEL	Mairie de Verdun-Ciel – Place de l'Hôtel de Ville 71350 VERDUN-CIEL
Vendredi 16 mai 2025	15h-17h30	NAVILLY	Mairie de Navilly – 1, La Place 71270 NAVILLY
Mardi 20 mai 2025	9h-12h	SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE	Mairie de Saint Gervais-en-Vallière – 7, place de l'Église 71350 SAINT GERVAIS-EN-VALLIERE
Mardi 20 mai 2025	14h-17h	ECUELLES	Mairie d'Écuelles – 1, place Jean Nicolle 71350 ECUELLES
Jeudi 22 mai 2025	10h-12h30	CLUX-VILLENEUVE	Salle de réunion de Clux-Villeneuve - 23 Voie romaine 71270 CLUX-VILLENEUVE
Jeudi 22 mai 2025	15h-18h	TOUTENANT	Mairie de Toutenant – 5, rue du Bourg 71350 TOUTENANT
Samedi 24 mai 2025	9h-12h	VERDUN-CIEL	Communauté de Communes Saône Doubs Bresse – 24 rue de Beaune 71350 VERDUN-CIEL
Lundi 26 mai 2025	9h-12h	SAINT-MARTIN-EN-BRESSE	Mairie de Saint Martin-en-Bresse – 1, place du Monument 71620 SAINT MARTIN-EN-BRESSE
Lundi 26 mai 2025	15h-18h	ALLERIOT	Mairie d'Allériot – 2, rue du Bourg 71380 ALLERIOT
Mercredi 28 mai 2025	10h-12h30	SAINT-DIDIER-EN-BRESSE	Mairie de Saint Didier-en-Bresse – 4, rue de Toutenant 71620 SAINT-DIDIER-EN-BRESSE
Lundi 2 juin 2025	9h-12h	VERDUN-CIEL	Mairie de Verdun-Ciel – Place de l'Hôtel de Ville 71350 VERDUN-CIEL
Lundi 2 juin 2025	16h30-19h	BEY	Mairie de Bey – 2, place de l'Église 71620 BEY
Jeudi 5 juin 2025	9h-12h	ECUELLES	Mairie d'Écuelles – 1, place Jean Nicolle 71350 ECUELLES
Jeudi 5 juin 2025	15h-18h	TOUTENANT	Mairie de Toutenant – 5, rue du Bourg 71350 TOUTENANT
Jeudi 5 juin 2025	16h-18h30	BRAGNY-SUR-SAONE	Mairie de Bragny-sur-Saône – 15, rue de Montée 71350 BRAGNY-SUR-SAONE
Vendredi 6 juin 2025	9h-12h	GUERFAND	Mairie de Guerfand – 1 bis rue du Bourg 72620 GUERFAND
Vendredi 6 juin 2025	15h-17h30	NAVILLY	Mairie de Navilly – 1, La Place 71270 NAVILLY
Samedi 7 juin 2025	8h30-11h30	SAINT-MARTIN-EN-BRESSE	Mairie de Saint Martin-en-Bresse – 1, place du Monument 71620 SAINT MARTIN-EN-BRESSE
Mardi 10 juin 2025	10h-12h30	PONTOUX	Mairie de Pontoux – 14, Grande Rue 71250 PONTOUX
Mardi 10 juin 2025	14h-16h30	SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE	Mairie de Saint Gervais-en-Vallière – 7, place de l'Église 71350 SAINT GERVAIS-EN-VALLIERE
Mercredi 11 juin 2025	9h – 12h	VERDUN-CIEL	Communauté de Communes Saône Doubs Bresse – 24 rue de Beaune 71350 VERDUN-CIEL

Le rapport et les avis assortis des conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de sa réception par la présidente au siège du PETR, aux sièges de chacun des EPCI, à la préfecture de Saône-et-Loire